

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015

*** Participation aux frais de gestion pour le transport scolaire : demande de la Commune de Kergrist**

Le Conseil Municipal a décidé de répondre favorablement à la demande de la Commune de Kergrist (Morbihan), sollicitant une participation aux frais de gestion du transport scolaire pour les enfants de la Commune empruntant les transports scolaires gérés par cette Commune. Trois élèves de Saint-Gilles-Vieux-Marché sont concernés et une participation de 20 euros par enfant sera versée à la Commune de Kergrist, soit une participation totale de 60 euros.

*** Rémunération de l'agent recenseur**

Le recensement de la population aura lieu à Saint-Gilles-Vieux-Marché du 15 janvier au 16 février 2016. Melle HOCINE Naïma sera l'agent recenseur. Le Conseil Municipal a décidé de la rémunérer sur la base d'un forfait de 700 euros brut + 120 euros pour ses frais de déplacement.

*** Diagnostic et réalisation de l'ADAP (accessibilité des bâtiments communaux et autres structures)**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'Association ECTI des Côtes d'Armor pour accompagner la Commune dans l'établissement d'un diagnostic concernant l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public et la réalisation de l'ADAP. Leur devis s'élève à la somme de 1 440 euros TTC.

*** Réfection du logement locatif « Résidences des Camélias »**

Le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société TANGUY-LAUNAY de Saint-Mayeux la réfection des peintures d'un logement locatif situé Résidence des Camélias pour un montant de 3 951,09 euros TTC.

*** Maintenance des deux défibrillateurs**

Le Conseil Municipal a accepté les nouvelles conditions du contrat de maintenance établi par la société SANO & PHARM concernant la maintenance des deux défibrillateurs de la Commune, au tarif de 170 euros HT par défibrillateur.

*** Examen du DICRIM**

Toutes les Communes ont l'obligation d'établir un DICRIM, Document d'information communal sur les risques majeurs, de le soumettre à l'approbation du Conseil Municipal et de le transmettre à la Préfecture avant le 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal a approuvé le DICRIM établi en collaboration avec les services de la DDTM. Ce DICRIM sera à la disposition du public en Mairie à compter du 1^{er} janvier 2016 et sera consultable aussi sur le site de la Commune.

*** Projets de l'année 2016**

Le Conseil Municipal a discuté des projets de l'année 2016. Ceux-ci seront présentés à la population au cours de la cérémonie des vœux au mois de janvier 2016.

*** Cérémonie des vœux 2016**

La Cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 10 janvier 2016 à 11H00 à la salle Polyvalente.